



SENEGAZELLE AU NEPAL REGLEMENT 2026

Art. 1 – ORGANISATION

Bretagne-Outdoor organise la 16 ème SENEGAZELLE AU NEPAL du 12 au 22 octobre 2026 (OPTION 1)
ou
du 17 au 27 octobre 2026 (OPTION 2)

Art. 2 – DEFINITION DE L'EPREUVE

La SENEGAZELLE AU NEPAL est une course à pied ou randonnée sportive, en 6 étapes de 6 à 9 kms, exclusivement féminine. A chaque arrivée d'étape, une action de solidarité scolaire (distribution de matériel scolaire) est organisée en collaboration avec une école népalaise .

Art. 3 – PRESCRIPTIONS GENERALES

La SENEGAZELLE AU NEPAL se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les participantes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Attention : Validité du passeport 6 mois après la date de retour.

Art. 4 – INSCRIPTION - DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à 3250 euros.(option 1) ou 3350 euros (option 2)
Celui-ci comprend : le vol A/R Paris /Kathmandu , les transferts en bus, le vol intérieur Pokhara/Kathmandu, les taxes aéroports domestique et internationale, eau minérale (repas et course), les repas, l'hébergement, les ravitaillements en course, l'assistance médicale et sanitaire, les animations, un T.shirt en maille technique, une laine polaire, un trophée personnalisé.

Ne comprend pas : visa Népal (20 eur. à l'aéroport de Kathmandu), les pourboires, L'assurance rapatriement (obligatoire 30 euros) et annulation (facultative 50 euros)

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 800 euros par

participante ET du solde du voyage en 1 ou plusieurs chèques (date d'encaissement au dos du chèque au plus tard 1 mois avant le départ). Tous les règlements seront à l'ordre de « Ass. B.O Sénégazelle » et à envoyer au 4 Bd du villou 35800 DINARD. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Art. 6 – ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de demande de réservation et demandes de remboursement doivent être exprimés par lettre ou par mail à l'adresse jeanmichel.ferron@gmail.com

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 60 euros seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 1 août 2026
- 30% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement entre le 1 août 2026 et le 31 août 2026
- 60% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement entre le 01 septembre 2026 et le 30 septembre 2026
- Passé la date du 30 septembre 2026, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Art. 6 – ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance responsabilité civile organisation. (MMA SYNERGIES) Une assurance rapatriement est obligatoire et souscrite par l'organisation.

L'organisation recommande de prendre une assurance annulation auprès de l'assureur de votre choix ou de l'organisation (Assistance Assurever).

Art. 7 – CLASSEMENT DES GAZELLES

Les 3 premières seront récompensées (trophée + lots). Toutes les participantes recevront un trophée personnalisé.

Possibilité d'alterner une étape en course à pied et une étape en randonnée ; le temps total sera pris en compte pour le classement final.

Art. 8 – PROGRAMME

- J1 : Départ Paris CDG vers Kathmandu. Vol régulier
- J2 : Arrivée Katmandu en matinée Transfert hôtel. Repos, préparation des dotations de solidarité, dîner et nuit à l'hôtel.
- J3 Pdj Fin des dotations puis visite de Bakhtapur Déjeuner sur place puis retour hotel. Diner
- J4:Transfert vers Bandipur. Installation à l'hôtel. Déjeuner à l'hôtel. Course N°1 Dîner et nuit à l'hôtel.
- J5 : Pdj. Course N°2 Déjeuner Après-midi famille. Dîner et nuit à l'hôtel à Bandipur
- J6 : Transfert vers Pockara (1h30). Course N°3 Après midi shopping à Pockara. Déjeuner, dîner et nuit à l'hôtel Lake View
- J7 : Transfert vers Begnas (1h00) Course n°4 Dej. Dîner et nuit à begnas resort
- J8 : Pdj. Course N°5. Déjeuner. Dîner et nuit à begnas resort.
- J9 : le matin vol - Pockara / Kathmandou . Déjeuner et visite de Bodhanath. Installation hôtel. Dîner dans le Thamel.

- J10 : Pdj Course N°6. Déjeuner à Patan. Retour hôtel. Dîner de clôture et remise des récompenses. Nuit à l'hôtel
- J11 : Pdj.Transfert à l'aéroport international

L'organisation se réserve le droit de modifier la physionomie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Art. 9 – ACTION DE SOLIDARITE

Chaque participante s'engage à préparer un colis de matériel scolaire (cahiers, crayons, stylos, règles, ardoises, peluches...). Six établissements scolaires seront visités pendant le séjour.

Les niveaux de classes vont de la maternelle au collège.

Art. 10 – COUVERTURE IMAGE

« Bretagne-Outdoor » se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la SENEGAZELLE AU NEPAL. Les participantes consentent ici que « Bretagne-Outdoor » dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à la Sénégazelle au Népal. Tout support photographique, vidéo ou cinéma ne pourra être utilisé par les concurrentes, les accompagnateurs ou l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation de « Bretagne-Outdoor ». En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment de « Bretagne-Outdoor ».